

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024

*Présents : C. BONNAT, A CAILLOT, V. FRICONNET, R. DANIEL, E. ROULAUD, E. GOURLAOUEN Y. CHERBEIX, P. MEYNARD, M.L. JACQUEMENT, M. AUBRUN, A. DANIEL, R. GUINEBERT G. JACQUEMENT.*

*Absente : Mme LAVAUD*

*Secrétaire de séance : E. ROULAUD*

\*\*\*\*\*

Ouverture de la séance à 19 h 10

### 1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 17/11/2023

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### 2) Définition des Z.A.E.N.R. (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) et proposition de la cartographie : présentation de ce dossier par la personne chargée de la mission Transition Energétique à la Communauté de Communes (voir document ci-joint),

Mme BOYARD Céline :

Des explications détaillées sont fournies sur les différents thèmes de la loi APER sur l'accélération de la production des énergies renouvelables.

Après en avoir débattu, le Conseil adopte les décisions suivantes :

- Energie solaire

Photovoltaïque ou solaire sur toiture : après avoir été soumise au vote, la décision du Conseil consiste à permettre à l'ensemble des propriétaires de la Commune de pouvoir faire des demandes pour ce type d'installations sur les toitures des différents immeubles situés sur le territoire communal, demandes dépendantes, bien entendu, des prescriptions et de l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France pour les immeubles situés dans le périmètre de protection de l'Eglise et du Château de Montbrun.

Résultat du vote :

Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 12

- Photovoltaïque en sol friches, carrières et ombrières parking

Il n'y a pas de possibilités sur la Commune au niveau des sols artificialisés.

Une publicité sera faite sur les médias de la commune pour inciter les personnes intéressées à se manifester auprès de la mairie pour d'éventuels projets au niveau des sols en friche ou artificialisés et ainsi, définir des zones potentielles pour ce type d'installations.

Mme BOYARD doit faire parvenir à la mairie les éléments qui permettront d'engager la discussion avec les habitants.

- Eolien

Les zones dont le potentiel serait utilisable ont été rejetées par le Conseil pour des raisons environnementales et techniques.

- Hydroélectricité

Les possibilités du réseau hydrographique de la Commune ne permettent pas ce type d'installations.

- Chaleur renouvelable

Seul le bourg a été retenu et permettrait l'installation de ce type d'aménagement, mais la Commune n'a pas de potentiel pour l'instant.

- Géothermie

Toute la Commune peut être éligible à ce type d'énergie renouvelable. Aucune restriction n'est émise par le Conseil.

- Méthanisation

Le conseil ne définit aucun zonage sur la Commune pour ce type d'installations. Les demandes seront spécifiquement étudiées si des projets se présentent.

Une délibération est prise pour décider du mode de consultation de la population au niveau du photovoltaïque au sol. Les consultations seront diffusées sur le site internet de la Commune, l'application "Panneau Pocket", le journal « le Populaire de Centre » et par voie d'affichage habituel en Mairie et dans les commerces locaux.

Une seconde délibération sera prise après la consultation de la population pour expliquer les zones retenues sur la Commune pour des installations de photovoltaïque au sol.

**3) Renouvellement de la ligne de Trésorerie sur le Budget Assainissement** : signature de la convention,

Deux propositions ont été adressées par la Caisse d'Épargne pour renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € en attendant le versement des subventions concernant les travaux d'assainissement. Une première proposition sur 6 mois au taux de 4.32 % et une seconde proposition sur 12 mois au taux de 4.02 % (taux fixe).

Le Maire propose de retenir la proposition sur 12 mois.

Le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

**4) Avenant aux contrats de location de deux logements à la Mairie pour les frais de chauffage** :

Après régularisation des frais/2023, il s'avère que deux locataires de l'Immeuble de la Mairie n'ont pas assez réglé. Il est donc nécessaire de passer un avenant à chacun des contrats de location en cours. Ainsi, les frais de chauffage pour Mme TABAKA passeront de 23 € actuellement à 45 € par mois.

Ceux pour M. ESTIMA DOS SANTOS passeront de 38 € actuellement à 45 € par mois.

Le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

**5) Vente des marrons** : encaissement du règlement,

La quantité de marrons vendue à la Sté EIFEL, siégeant à VIGNOLS (Corrèze), s'élève à 1 150 Kg pour un montant total de 1 251,12 € TTC, auquel il convient de déduire le coût de ramassage par M. BULLA Marc, soit la somme de 625,50 €. Cette recette sera comptabilisée au BP 2024.

**6) Projet de valorisation du Jardin Bourdonnant** : dossier de candidature à adresser au Parc Naturel Régional en collaboration avec l'Association « Nos Villages et Nos Chemins », avant le 31/01/2024,

Le Conseil confirme son accord pour que le dossier refusé en 2023, soit présenté à nouveau cette année.

**7) Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural à « Puygrêle »** : lancement de l'enquête publique

Le Maire informe le Conseil que le Groupement Forestier de La Sapine, propriétaire de la parcelle jouxtant le chemin actuel, a donné son accord pour céder à la Commune, une portion de cette parcelle, afin de constituer la nouvelle assiette de la partie du chemin devant être cédée. Cette opération étant soumise à enquête publique, le Maire propose au Conseil de désigner Monsieur DESCAMPS Nicolas, géomètre à NONTRON pour établir le dossier d'enquête correspondant. Accord du Conseil mais au préalable, Alain CAILLOT doit vérifier la possibilité de réaliser cette opération.

Si celle-ci est possible, l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition, seront pris en charge par le demandeur.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil du 17/11/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12

Le secrétaire de séance,



E. ROULAUD

Le Maire



C. BOUQUET